

# REGLEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE [airb.fr](http://airb.fr)

## ARTICLE 1

### **Organisateur :**

Courses sur route et marche pour tous, organisées dans différentes communes du Pays de Bray par l'Association Intercommunale Les Rencontres Brayonnes.

Les circuits et distances changent chaque année.

## ARTICLE 2

### **Date, Horaires et circuits**

**Samedi 29 mars 2025**

### **Présentations des parcours :**

Les départs et arrivées de toutes les épreuves se feront sur le parking de la salle des fêtes de ST AUBIN EN BRAY GYMNASSE DES FONTAINETTES

### **14 h 00 MARCHE de 10 km**

Départ gymnase ; Chemin des Galopins, La Vallée, Le Compostel, Ons en Bray, route St Aubin Villers st Barthélémy, St Aubin, rue seurette, étang des Clérets, retour chemin bac à verre.

### **14h 01 - COURSE POUR TOUS de 6 300 m :**

Gymnase ; rue des Sables ; à gauche Rue des Ecoles ; à gauche rue de Gisors ; rue des Clérets ; à gauche rue de l'Eglise ; à gauche Grande Rue ; à droite Chemin d'Auneuil ; Rue de la Forge ; à droite Ruelle de l'Allée ; à droite Rue de la Joie ; rue de la Forge ; à gauche Rue des Bonshommes et retour pour la rue des Clérets ; rue de Gisors ; à droite Chemin des Galopins ; à gauche rue des Sables et arrivée au gymnase.

## **14h45 : COURSE JEUNES**

- **POUSSINS (ES) 1 300 mètres 1 tour**
- **BENJAMINS (ES) 2600 mètres 2 tours**
- **MINIMES 3900 mètres 3 tours**

Circuit :

Départ gymnase ; rue des Sables ; rue des Ecoles ; rue de Gisors à gauche chemin des Galopins ; à gauche rue des Sables et arrivée gymnase.

## **15h 15 : FOULEE de 13 000 mètres :**

Départ gymnase ; rue des Sables ; rue des Ecoles ; rue de Gisors ; rue des Clérets ; rue de l'Eglise ; rue de Lalandelle ; 1<sup>er</sup> ravitaillement : sortie Saint-Aubin parking cimetière ; D22 montée de St-Aubin ; à droite D574 vers Le Coudray-Saint-Germer ; à droite D129 Le Coudray ; 1<sup>ère</sup> route à droite à la Pharmacie ; rue des Ecoles ; 2<sup>e</sup> ravitaillement au Parking du Centre Social ; tout droit descente vers Espaubourg ; à droite D109 vers St-Aubin ; entrée de St-Aubin 3<sup>e</sup> ravitaillement ruelle de l'allée ; à gauche ruelle de l'Allée ; à droite Rue de la Joie ; rue de la Forge ; à gauche rue des Bonhommes et retour rue des Clérets ; rue de Gisors ; rue des Galopins ; rue des Sables et arrivée.

**16h30 : Eveil athlétique : un tour de circuit de course des poussins (nes), soit 750m encadrés par des accompagnateurs.**

Départ gymnase ; rue des sables ; 1 boucle dans le Lotissement « Résidence des Grés » ; retour par la rue des Sables et arrivée au gymnase.

## **ARTICLE 3**

### **Conditions d'inscription**

Courses ouvertes à tous, licenciés ou non.

Pour les non licenciés remettre un certificat médical ou une copie (conservée par l'organisateur) datant de moins d'un an, d'aptitude à la course à pieds ou athlétisme en compétition, ou une attestation Parcours de Prévention Santé (PPS) à faire sur internet.

Pour les licenciés athlétisme en compétition et course à pieds en compétition présenter la licence en cours de validité.

Pour les mineurs non licenciés signer l'autorisation parentale après avoir rempli le questionnaire de santé mineurs.

Pour les mineurs licenciés remplir et signer l'autorisation parentale du bulletin d'engagement.

## **ARTICLE 4**

### **Droit à l'image :**

Du fait de son engagement chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves sur tout support y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

## **ARTICLE 5**

### **Assurances**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de GAN pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Conformément à l'arrêté préfectoral, les participants doivent respecter le code de la route et se déplacer sur le côté droit de la

## **ARTICLE 6**

### **Sécurité**

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes (croix rouge) avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence

sera imprimé sur chaque arrêté transmis aux commissaires de motards, aux voitures encadrants les courses et apposés sur sécurité.

courses, aux  
les barrières de